

Paris, le 24 juillet 2018

## La démographie incontrôlée des kinésithérapeutes

Dans un rapport mis en ligne ce mardi 24 juillet, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) indique que « le nombre de masseurs-kinésithérapeutes devrait augmenter de 57 % entre 2016 et 2040 pour s'élever à 133 000 en 2040. » Le rapport précise que « l'offre de soins progresserait même plus vite que les besoins. »

Le rapport démontre que la croissance des effectifs repose en grande partie sur le « maintien de flux importants de professionnels diplômés à l'étranger. » Il souligne qu'en 2016, « ce sont en effet un tiers des nouveaux inscrits qui ont obtenu leur diplôme à l'étranger. »

Le conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes alerte depuis longtemps les pouvoirs publics sur cette situation incontrôlée.

En réalité, en 2016, 58 % des diplômes européens ont été obtenus par de jeunes français qui choisissent de se former hors de France pour contourner le concours d'entrée visant à respecter les quotas d'entrée en institut de formation, mais aussi en raison d'une formation trop chère en France (jusqu'à 9200 euros annuels pendant 4 ans).

Le conseil national de l'ordre regrette que l'entrée en France des diplômés européens soit insuffisamment contrôlée du fait notamment de :

- l'absence de mise en œuvre du nouveau programme de kinésithérapie dans la comparaison avec les diplômes européens ;
- l'acceptation de dossiers malgré leur faible niveau et l'absence de formation dans certains champs de la profession indispensables à l'exercice en France.

L'ordre constate que cette démographie incontrôlée ne permet pas pour autant de pallier le déficit de kinésithérapeutes salariés. Selon le rapport de l'observatoire de la démographie du conseil national, 15% des postes budgétés ne sont pas pourvus soit environ 3 000. La principale conséquence de ce déficit est que 7% des postes de kinésithérapeutes à l'hôpital ont disparu au profit notamment des postes de moniteurs de sport.

Cette situation est dénoncée par plusieurs collègues de médecins spécialistes hospitaliers, qui évoquent la perte de chances pour les patients.

Le rapport de la DRESS affirme que la densité professionnelle s'établirait « à 151 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants en 2040 contre 126 en 2016. » Or, le conseil national souligne que « dans les pays du BENELUX la densité de kinésithérapeutes s'élève jusqu'à 240 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants. »

Le conseil national note que malgré ses demandes répétées, personne n'a encore déterminé combien de kinésithérapeutes il faudrait pour prendre en charge correctement la population résidant en France.

Le président de la République a souhaité mettre en avant la prévention dans le domaine de la santé, le conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes rappelle que la kinésithérapie, mieux valorisée, peut contribuer à répondre à cet objectif ambitieux.

**Contacts :** CNOMK : Service communication : [communication@ordremk.fr](mailto:communication@ordremk.fr) Tél. : 01 46 22 32 97